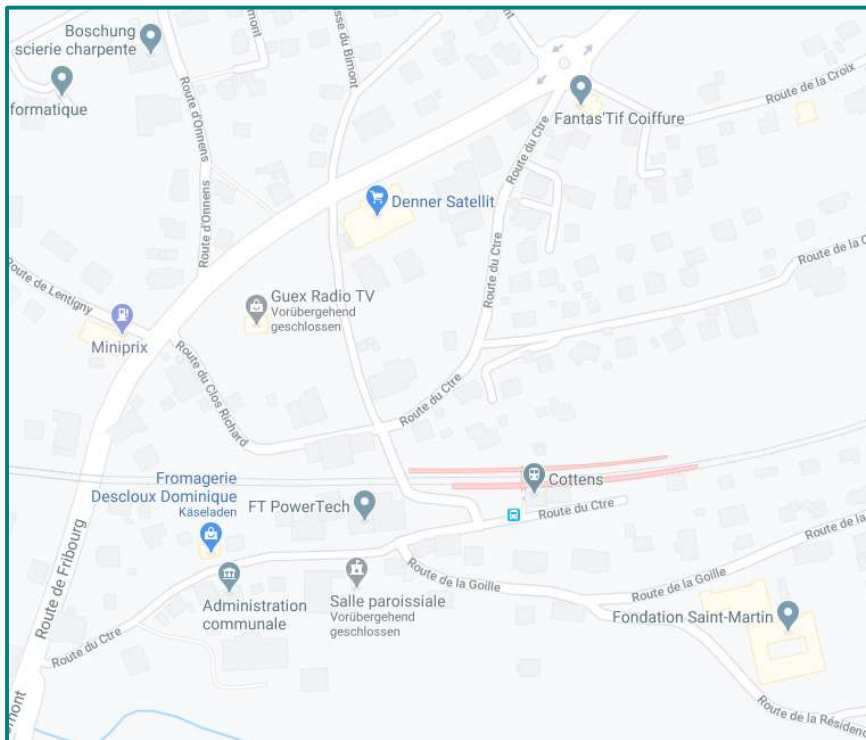


Cottens

EMS Résidence Saint-Martin, Route de la
Résidence 1, 1741 Cottens



Bus / Train

Gare de Cottens,
environs 5 minutes à pieds

Voiture

Des places de parc sont à votre
disposition devant la piscine.

Généralités

- La saleté (également non-visible) sur les chaussures et les habits favorise la vie des bactéries dans une piscine chauffée et humide, et peut par conséquent provoquer des mycoses ou d'autres maladies. C'est la raison pour laquelle, seules les personnes portant un costume de bain sont admises dans l'aire de la piscine. Cette règle s'applique également pour des visites d'une „courte durée“ ou pour les accompagnants. Soyez un exemple pour d'autres utilisateurs, particulièrement pour les enfants.
- Prenez une douche avant d'aller dans l'eau.
- La consommation d'aliments et de boissons est strictement interdite dans la piscine.
- Veuillez informer votre monitrice/moniteur sur des particularités telles que troubles cardiaques, verres de contact ou autres.
- Dans l'eau sont uniquement admises les personnes suivant un cours, et cela seulement pendant le cours. Une surveillance en dehors des cours n'est pas organisée.
- L'assurance-accident est à la charge du participant. L'organisateur décline toute responsabilité
- Protégez vos effets personnels et vos objets de valeur.
- Des chaussures de bain sont autorisées dans la piscine à condition qu'ils n'ont pas été porté au préalable à l'extérieur, c.à.d. en dehors de la zone mouillée de la piscine. Les chaussures doivent être propres et vous devez les mettre avant de passer le pédiluve.